

*L'Adresse—M. MacGuigan*

**M. MacGuigan:** J'ai été défavorablement impressionné par un commentaire émis cette semaine relativement à cette décision par M. Paul Caouette, le directeur administratif de la branche de l'ASPC qui relève du solliciteur général. On rapporte dans le *Globe and Mail* du 20 octobre, à la page 10, qu'il a déclaré: «Comment voulez-vous que les gens soient intéressés à faire carrière dans le service pénitencier s'ils savent qu'ils risquent d'avoir à répondre de poursuites civiles?» Je voudrais dire à M. Caouette que les gens de toutes les catégories sociales s'exposent éventuellement à des poursuites civiles et même à des poursuites criminelles s'ils ne sont pas disposés à suivre les normes de conduite communément acceptées—à savoir s'ils ne sont pas disposés à faire un usage raisonnable de la force dans l'accomplissement de leurs fonctions. J'espère qu'on ne fera pas d'exception en faveur des gardiens de prison, des agents de police ou d'autres personnes, dans l'exercice de leurs fonctions. Cette décision, la première du genre au Canada, serait un excellent moyen . . .

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Qu'il poursuive.

**M. l'Orateur adjoint:** Dès le début de ses observations, j'ai compris que l'accord était général afin de lui permettre de poursuivre son discours. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. MacGuigan:** Je remercie la Chambre, monsieur l'Orateur. Je passe à mon troisième et dernier sujet, c'est-à-dire la solidarité nationale. Je propose de traiter brièvement de trois chapitres: la structure, la stratégie et l'esprit.

Tout d'abord, la structure. Le rapport du comité mixte spécial relatif à la constitution, présenté en mars 1972, a bien résisté aux exigences du temps. Il suffirait, je crois, d'y apporter deux modifications pour le mettre tout à fait à jour. Dans les deux cas il s'agit de donner une meilleure définition de certaines réalités qui ne présentaient pas alors l'importance qu'elles présentent aujourd'hui. Nous ne sentions pas alors comme aujourd'hui la nécessité de définir ces réalités, vu qu'elles figuraient déjà dans notre constitution relativement à l'immigration. Il faut que cela se fasse, et le ministre de l'Emploi (M. Cullen) s'efforce actuellement, de concert avec certains ministres provinciaux, d'en arriver à un accord.

L'autre domaine est celui des communications. Voilà un autre domaine qui demande d'être précisé. Ces deux conditions remplies, je pense que le rapport de ce comité, que le gouvernement a à l'œil depuis cinq ans, bien qu'il n'ait jamais eu l'occasion de le présenter dans le cadre d'une véritable conférence constitutionnelle, est des plus pertinent. Il réclame une décentralisation accrue. Mais il reconnaît par contre la nécessité d'une certaine centralisation et d'une certaine redistribution des pouvoirs au moment de modifier la constitution.

Je ne prévois pas de modifications extrêmes de nos structures. Je ne les crois pas souhaitables. Je ne pense pas non plus qu'elles soient nécessaires, car les provinces dont le gouvernement est actif et qui utilisent pleinement leurs pouvoirs ne ressentent pas le besoin de modifications en profondeur. Ces provinces arrivent à fournir à leurs habitants presque tout ce

dont ils ont besoin et, pour ce motif, je ne crois que de telles modifications soient nécessaires pour modifier la vie politique de ces régions de notre pays.

**Des voix:** Bravo!

**M. MacGuigan:** Une autre condition tient à une consultation plus complète de la part du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral a déjà commencé; de fait, il a commencé à décentraliser nos services fédéraux. La consultation est extrêmement importante. Il faut que les diverses régions du Canada sachent que l'on tient compte de leur avis et, à cet égard, j'aimerais mentionner notre recommandation relative au Sénat, qui visait à accorder au sein de cette assemblée une plus grande représentation à l'Ouest et aussi à modifier la méthode des nominations. Cependant, de façon générale, nous n'avons pas besoin de changements radicaux quant à la structure; il nous faut cependant apporter certains changements et ceux-ci sont expliqués dans le rapport.

● (1702)

Pour l'instant, la stratégie est plus importante que la structure elle-même. Il me semble que le Canada anglophone a des idées bien naïves au sujet des objectifs du Parti québécois. Pourtant, les récentes déclarations faites par les ministres péquistes devraient avoir rendu bien inutile tout effort en vue de montrer au public quels sont ces objectifs. Le 19 mars, Claude Morin a déclaré que le gouvernement péquiste visait l'indépendance et ne pensait pas qu'une réforme constitutionnelle quelconque au sein de la Confédération pouvait satisfaire aux besoins de la province. Il a aussi déclaré qu'il ne serait pas possible de tenir des discussions sur la constitution avant le référendum. Le 19 octobre, M. Lévesque a dit la même chose, soit qu'avant le référendum, il ne pourrait y avoir de discussion sur la constitution avec d'autres régions du Canada qu'en fonction de la proposition du Parti québécois pour la souveraineté politique du Québec et d'une association économique avec les autres provinces, ce qui n'est certainement pas très attrayant pour le reste des Canadiens.

La stratégie du PQ consiste à tenir un référendum. Nous devons nous aussi avoir une stratégie. Une partie de la solution a été donnée par le premier ministre cette semaine quand il a parlé du besoin possible d'un référendum. En passant, je suis heureux que le député de Surrey-White Rock (M. Friesen), qui malheureusement n'est plus à la Chambre, ait mis autant en relief ma position à ce sujet. Je lui suis reconnaissant d'avoir lu une assez grande partie de mes observations la dernière fois pour indiquer que j'avais déclaré qu'il pourrait y avoir un référendum si notre système lui-même était en jeu. Je ne suis pas certain qu'il comprenne bien l'importance de ces paroles, mais je disais à ce moment-là exactement ce que le premier ministre préconise maintenant. Si le gouvernement du pays ou l'avenir du pays lui-même est en jeu, un référendum peut, bien sûr, être très utile. Ce que je voulais dire à ce moment-là, c'est qu'il ne faut pas retirer les questions de politique ordinaires du contrôle parlementaire pour qu'elles soient réglées par référendum.

**Des voix:** Bravo!